



Compte-rendu du Conseil municipal du 18 octobre 2018

Présents : Jean-Pierre Agresti, Chantal Ancé, Sandrine Baup, Annie Blanc, Florence Blanchet, Alain Chabuel, Hélène Colombani, Ghyslaine Ialynko, Pierre Jail, Hervé Labadie, David Loose, Hélène Miller, Jean-Louis Serre, Victor Vecchiato

Absents : Jean-François Bove, Marine Clavel, Garbiel Pero, René Rigaux

Pouvoirs : Marine Clavel à David Loose, Gabriel Pero à Victor Vecchiato

Secrétaire de séance : David Loose

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour du conseil : création d'un poste d'adjoint technique à 13h.

Le conseil délibère favorablement sur cette proposition.

1. Approbation du dernier PV du Conseil municipal

Le PV du conseil municipal de septembre est approuvé à l'unanimité

2. Administration générale : autorisation de déplacement d'un élu dans le cadre des Victoires des cantines rebelles

Objet : Réseau « Un plus bio » - Victoire des cantines rebelles

Lieu : Mairie de Paris

Date : départ le 06/11/18 après-midi et retour le 08/11/18 soirée

Elu concerné : Jean-Pierre Agresti, Maire délégué de Saint-Sébastien, adjoint au Maire, accompagné de Laure Gherrabti, responsable du service animation.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre du projet communal de développer un service de restauration collective sur la commune.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité et autorise M Agresti à se rendre aux Victoires des cantines rebelles à la Mairie de Paris les 06 et 07 novembre 2018.

3. Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique à 13h hebdomadaire

Cette création de poste concerne le poste d'agent d'entretien sur Cordéac occupé actuellement par Justine Billardon. Ce poste anciennement occupé par Joelle Lehue, partie en retraite, comprend 10h hebdomadaire de travail. La mise en place des mesures d'hygiène règlementaires dans l'école conduit à une augmentation du temps de travail de l'agent de 3h hebdomadaires.

Le poste initial de 10h sera supprimé une fois le nouveau poste créé.

La création du poste prendra effet au 01/12/2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Justine Billardon sera mise au stage probatoire sur ce poste à cette date. Le stage étant une période probatoire, destinée à vérifier l'aptitude du futur fonctionnaire à exercer ses fonctions. A l'issue de cette période l'agent a vocation à être titularisé.

Le conseil municipal délibère sur cette proposition : 16 voix pour, 1 abstention.

4. Projets : requalification des espaces publics du centre bourg de Cordéac : présentation du diagnostic et délibération de validation du scénario d'aménagement global

Monsieur le Maire demande au cabinet Verdance, chargé de la mission de diagnostic de présenter les résultats de son étude.

Cécile Forestier, représentant le cabinet paysagiste Verdance mandaté sur la mission, rappelle aux élus la méthodologie de travail appliquée :

- Définition d'un comité de pilotage constitués d'élus, des services et des principaux partenaires (CAUE, Département, Communauté de communes)
- Réalisation d'un diagnostic participatif reposant sur deux expertises d'usage :
 - Expertise des habitants de Châtel-en-Trièves : organisation d'une réunion publique, constitution d'un groupe de 15 volontaires, 2 ateliers de travail
 - Expertises des enfants scolarisés de Châtel-en-Trièves : 2 ateliers de travail sur les temps scolaires et périscolaires

Cécile Forestier présente 3 scénarios d'aménagement global du site, reposant sur des variantes d'aménagement de la future place du village, située en lieu et place de l'actuel parking de la mairie.

Le comité de pilotage présente les avantages du 3^{ème} scénario, reprenant les avantages et corrigeant les limites des deux premiers scénarios proposés :

- Intégration plus forte du bâtiment de l'ancienne école de garçons
- Prise en compte de la problématique de la sécurité en évitant la traversée de la rue aux enfants bénéficiant du transport scolaire
- Valorisation de l'activité de commerce ambulatoire

L'actuel parking de la mairie sera déplacé derrière l'ancienne école de garçons. L'objectif est le changement d'usage du lieu, devenant une vraie place de village, permettant ainsi la réaffirmation d'un centre bourg sur Cordéac.

Ce scénario devra bien intégrer la place de la végétalisation sur cette place centrale. Il faut être vigilant à ne pas retomber dans les travers d'un aménagement trop urbain.

Cécile Forestier présente aussi les autres volets du projet d'aménagement global : aménagement de l'espace de loisirs à proximité de l'Eglise, du cimetière, des cheminements, et des voiries.

Le conseil municipal procède au vote et délibère à l'unanimité sur le scénario 3 porté par le comité de pilotage.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement du projet sur des dépenses prévisionnelles de 450 000 € HT, représentant la première phase de réalisation. La commune a d'ores et déjà obtenu 50% de subvention de la part du Département de l'Isère (conférence territoriale).

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil de se prononcer sur le phasage de la réalisation des travaux.

A l'unanimité le conseil retient le phasage suivant :

- 1. Réalisation de la place du village et du parking derrière l'ancienne école de garçons**
- 2. Réalisation de l'espace de loisirs**

3. Réalisation des travaux de mise en accessibilité du cimetière
4. Réalisation du parking du cimetière
5. Réalisation de la traversée du village
6. Réalisation des travaux prévus sur les espaces publics du quartier de Chalannes.

La séance est levée à 22h15